



Cité fondée en 1200
par le Prince Aymon II de Faucigny

Station Classée de Tourisme

PLACES DE STATIONNEMENT

PLACE DES TROIS ROIS

Le Maire de la commune de FLUMET

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande des agriculteurs d'organiser le comice agricole sur la Place des trois rois et Avenue du lac,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur le parking de la place des trois Rois.

ARRÊTE

Article 1

Le parking de la Place des Trois rois est fermé au stationnement dans sa totalité.

Article 2

Cet arrêté est valable le jeudi 1^{er} octobre 2026 – 19h au lundi 5 octobre 2026 – 12h

Article 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le service technique communal.

Une copie de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ugine
- SDIS
- Les organisateurs du comice agricole

Fait à Flumet, le 21 septembre 2026

Adjoint au Maire, Michel JOLY

